

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > ACTIVITÉS > COLLOQUES > ESPACE(S)

Conformité et Proportionnalité. Du contrôle de proportionnalité à la proportionnalité du contrôle. Colloque
IDETCOM

LE 14 OCTOBRE 2021

9h-17h

Manufacture des Tabacs
Bâtiment S - Auditorium MS001

Cette manifestation scientifique est placée sous la responsabilité scientifique de Marie-Anne Frison-Roche et Lucien Rapp. Elle est organisée par le Journal of Regulation & Compliance (JoRC) et par l'IDETCOM de l'Université Toulouse 1 Capitole. Elle s'insère dans le cycle de colloques qui se découlent en 2021 autour du thème général sur Les Buts Monumentaux de la Compliance.



Présentation du thème :

Le Droit de la Compliance tend vers des "**Buts Monumentaux**". Cela met au centre le souci, le calcul et le contrôle de la proportionnalité. La proportionnalité est l'une des références les plus usuelles des pratiques et stratégies de conformité mais paradoxalement, l'une des moins bien définies. Peut-être même, l'une des plus insaisissables.

La proportionnalité est l'une des références les plus usuelles des pratiques et stratégies de conformité. Mais paradoxalement, c'est aussi l'une des moins bien définies. Peut-être même, l'une des plus insaisissables.

Pour la Cour constitutionnelle fédérale allemande de Karlsruhe, le principe de proportionnalité permet de mettre sous surveillance les politiques d'assouplissement quantitatif de la Banque centrale européenne (BCE). Ce principe a partie liée rien moins qu'avec le principe de démocratie et fonde le contrôle de l'ultra vires. En droit français, la proportionnalité renvoie aux dispositions de l'article 8 de la Déclaration des droits de 1789, selon lequel la loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires. Dans bien des domaines de la vie des affaires, la conformité des comportements et les conséquences d'une non-conformité sont évaluées à l'aune d'une appréciation graduée du censeur (compétiteur, régulateur ou juge).

La proportionnalité invite à la mesure, qui ouvre une marge d'appréciation pour tenir compte des faits ou des circonstances. Elle permet aussi d'exercer le contrôle de l'abus de droit ou de l'excès de pouvoir. Elle dépasse l'office du juge ou du censeur pour en forger l'un des outils : le contrôle de proportionnalité, qui n'est évidemment pas la proportionnalité du contrôle.

Comment intégrer la proportionnalité aux pratiques et stratégies de conformité ?

Introduit-elle une certaine tolérance dans l'appréciation des situations et est-elle ainsi un facteur de liberté retrouvée dans l'élaboration des matrices de risques ?

N'est-elle pas, à l'inverse, synonyme de vigilance accrue de la part des compliance officers, en laissant planer l'éventualité d'un contrôle renforcé de leurs actes ou décisions, par l'évaluation de leur opportunité et non de leur seule conformité ?

Consulter le programme

Inscription obligatoire sur le site Sciencesconf : compliance-utc.sciencesconf.org/

Le nouveau cycle de colloques
LES BUTS MONUMENTAUX DE LA COMPLIANCE
organisés par
le Journal of Regulation & Compliance (JoRC) et ses partenaires universitaires



Renseignements : <https://thejournalofregulation.com/fr/article/cycle-de-colloques-les-buts-monumentaux-de-la-comp/>